



Projet de centre de tri de collecte sélective à Paris XVII

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 13 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2016

Demain, un nouveau centre de tri à Paris

En 2019, un nouveau centre de tri de collecte sélective verra le jour dans la capitale, réalisé par le Syctom, service public de traitement des déchets ménagers. Implanté boulevard de Douaumont, dans l'éco-quartier Clichy-Batignolles, cet équipement « dernier-cri » traitera les déchets à recycler produits par les habitants des arrondissements du nord-est de Paris et de plusieurs communes voisines. De quoi renforcer les capacités de tri du territoire et répondre aux objectifs de la loi sur la transition énergétique.



Un centre « nouvelle génération » adapté aux nouveaux enjeux

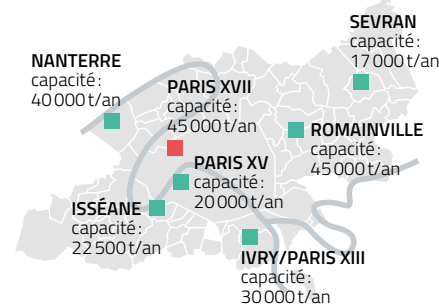
La création de ce nouveau centre de tri parisien, après celui de Paris XV en 2011, entend répondre aux besoins croissants des collectivités en matière de recyclage des déchets. Car la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015, a réaffirmé l'extension des consignes de tri en vue du recyclage : d'ici 2022, les habitants trieront tous les emballages plastiques et les emballages métalliques. Et le centre de tri à Paris XVII, de par sa grande capacité et ses équipements ultra-modernes, sera à même d'accueillir et de traiter ces nouveaux flux dans les meilleures conditions.

Un outil de traitement au plus près des besoins

Le centre de tri à Paris XVII viendra compléter le dispositif du Syctom, en faveur d'un maillage territorial équilibré et d'un traitement des déchets au plus près des lieux de production. Cette nouvelle installation est ainsi destinée

UN OUTIL CLÉ DANS UN DISPOSITIF DE TRI EN PLEINE ÉVOLUTION

La création du centre de tri à Paris XVII s'inscrit dans une dynamique de hausse des capacités et d'adaptation de l'outil industriel à l'extension des consignes de tri effective en 2022 sur l'ensemble du territoire. Demain, tous les centres de tri du Syctom seront ainsi configurés pour trier l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques.



Le premier centre de tri construit par le Syctom sur le territoire parisien, dans le 15^e arrondissement.



à traiter les déchets pré-triés par les habitants de 10 arrondissements de Paris (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 10^e, 16^e, 17^e et 18^e) et de communes proches comme Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy-la-Garenne et Saint-Ouen. Elle réceptionnera en outre les déchets recyclables du terminal de collecte pneumatique de la Ville de Paris implanté à proximité.

Un site pleinement intégré à son environnement

Connecté au périphérique et à la voie ferrée, le centre de tri à Paris XVII s'implante dans un secteur de 54 ha en plein développement : la ZAC Clichy-Batignolles. Un éco-quartier qui demain accueillera logements, bureaux, équipements de loisirs... et dont les objectifs environnementaux sont ambitieux. Le futur centre de tri s'en fera l'écho, avec des surfaces végétalisées, des consommations d'eau et d'énergie limitées ou encore l'utilisation de matériaux de construction renouvelables.

LES ACTEURS DU PROJET

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, maître d'ouvrage du projet qui assure depuis plus de 30 ans le service public de traitement des déchets ménagers de 84 communes, soit près de 6 millions d'habitants. Chaque année, plus de 2 millions de tonnes de déchets sont traitées et valorisées dans ses installations.

La Ville de Paris et la mairie du 17^e arrondissement

Le groupement d'entreprises chargé de la conception-construction-exploitation du centre : CNIM, Ateliers Monique LABBÉ, URBAINE DE TRAVAUX, ARVAL, INGEROP Conseil et ingénierie, SEGIC ingénierie

Paris Batignolles Aménagement, aménageur de l'éco-quartier Clichy-Batignolles

LES ÉTAPES CLÉS

JUIN 2013

Lancement de l'appel d'offres public

MAI 2015

Désignation du groupement d'entreprises chargé de la conception-construction-exploitation du nouveau centre

SEPTEMBRE 2015

Lancement des études de conception

MAI 2016

Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter et du dossier de permis de construire

13 OCTOBRE 17 NOVEMBRE 2016
Enquête publique

NOVEMBRE 2016

Date estimative d'obtention du permis de construire

FÉVRIER 2017

Date estimative d'obtention des services de l'État de l'autorisation d'exploiter le futur centre de tri

MARS 2017

Démarrage des travaux de construction du centre de tri

MARS-MAI 2017

Investigation et confortement des sols / préparation du chantier

MAI-JUILLET 2017

Réalisation des fondations profondes

JUILLET 2017-FÉVRIER 2019

Travaux de Génie civil (gros œuvre et corps d'état secondaires)

JUILLET 2018-MARS 2019

Installation du process de tri

JUILLET-DÉCEMBRE 2018

Installation des panneaux photovoltaïques

MARS 2019

Mise en service du centre de tri à Paris XVII

Un tri optimal de la collecte sélective

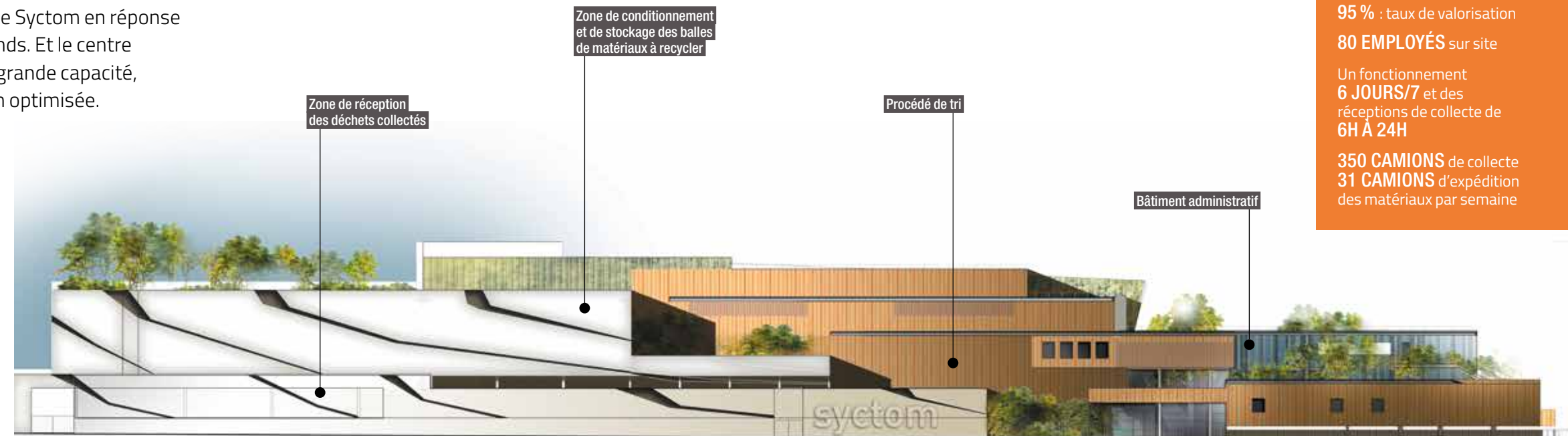
Trier toujours plus et mieux : tel est le cap fixé par le Syctom en réponse à des enjeux environnementaux toujours plus grands. Et le centre de tri à Paris XVII y répond pleinement, grâce à sa grande capacité, des équipements performants et une organisation optimisée.

Un centre de tri à la pointe

Avec une capacité d'exploitation de 45 000 tonnes/an et un taux de valorisation annoncé de 95 % de la partie valorisable, le centre de tri à Paris XVII offrira des performances industrielles de premier plan. Équipement de tri granulométrique, machines de tri optique, séparateurs balistiques... le futur centre sera équipé des dernières technologies en date. L'intégration du procédé innovant Recyfilms®, permettra en outre de capter et traiter les films plastiques, que les habitants pourront jeter dans le bac de tri dans le cadre de la consigne élargie. En complément de ce process entièrement automatisé, le tri manuel sera consacré à des opérations de contrôle qualité des produits finaux.

Des flux optimisés

La livraison des déchets issus de la collecte sélective se fera par le boulevard de Douaumont. Un trafic de 50 à 80 camions benne/jour est estimé, empruntant une voie réservée, avec barrière de contrôle de la pesée. Les déchets réceptionnés seront ensuite momentanément stockés, pour un traitement par



15 TONNES de déchets triés par heure

13 MACHINES de tri optique et séparateurs balistiques

95 % : taux de valorisation

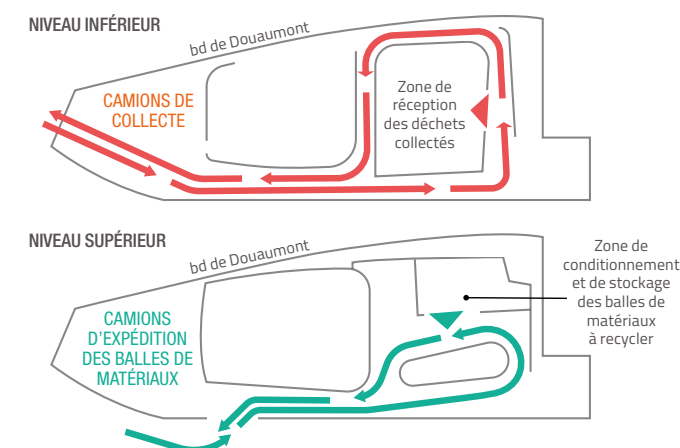
80 EMPLOYÉS sur site

Un fonctionnement **6 JOURS/7** et des réceptions de collecte de **6H À 24H**

350 CAMIONS de collecte
31 CAMIONS d'expédition des matériaux par semaine

ordre d'arrivée. À l'aval du process de tri, les camions d'expédition des balles de matériaux à recycler vers les filières de recyclage accèderont, eux, au site par une voie située à l'arrière du bâtiment. On prévoit 25 à 30 expéditions par voie routière/semaine pour les plastiques, les métaux et les cartons. Quant aux balles de papier, elles seront transportées par train, évitant chaque semaine la circulation de 12 camions.

Deux niveaux de circulation



La sécurité, une priorité

Au delà du respect de la réglementation en vigueur, la prévention de tous les risques liés à l'activité du centre a fait l'objet de la plus grande attention. Les circulations sur le site sont ainsi séparées entre véhicules légers, camions entrants et sortants, pour éviter tout accident. En outre, la sécurité incendie est garantie sur l'ensemble de la chaîne, depuis la zone de stockage amont, équipée d'un dispositif de détection et de protection incendie, jusqu'à la zone de stockage aval, coupe-feu. Pour le personnel de tri, une vigilance particulière a été apportée à l'ergonomie des postes de tri manuel et au traitement de l'air dans les cabines de tri. Toutes les mesures sont mises en œuvre pour assurer le confort thermique, acoustique, visuel et olfactif des agents.

DES CONSIGNES DE TRI ÉLARGIES

D'ici 2022, les consignes de tri seront élargies à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques. De quoi simplifier le tri des habitants et intensifier le recyclage des matières.

Les consignes de tri s'appliquent aujourd'hui aux déchets suivants :



Tous les papiers



Cartons et briques alimentaires



Emballages métalliques



Bouteilles et flacons en plastique

Demain, de nouveaux emballages dans la boucle du tri :



Barquettes, opercules, capsules, tubes, plaquettes de médicaments...



Pots, barquettes, blisters, sacs et films souples...

UN CENTRE DE TRI, COMMENT ÇA MARCHE ?

Un centre de tri réceptionne la collecte sélective issue du tri des habitants et assure la préparation des déchets recyclables. Triés, séparés par type de matériaux et conditionnés, ils rejoignent ensuite les filières de recyclage.

Les grandes étapes du process de tri



1 Déversement du contenu des bennes de collecte dans la zone de stockage amont.



2 Chargement sur la trémie d'alimentation des lignes de tri.



3 Séparation automatique des différents types de déchets (tri magnétique, granulométrique, balistique et optique).



4 Contrôle de la qualité du tri par les agents.



5 Conditionnement des matériaux en balles.



6 Stockage aval avant transport vers les filières de recyclage

Un modèle d'exemplarité environnementale

Au-delà de ses performances techniques, le projet poursuit une ambition d'exemplarité environnementale. Si le nouveau centre de tri, de par son activité en faveur du recyclage des déchets, participe à la préservation des ressources naturelles, il a aussi été conçu pour limiter au maximum tout impact sur son environnement.

Un site en pleine harmonie avec son quartier

Le projet de centre de tri poursuit un objectif de pleine intégration urbaine et architecturale dans le quartier Clichy-Batignolles. Le bâtiment se caractérise par de grandes surfaces végétalisées, avec des jardins et terrasses suspendus et par une large utilisation de matériaux renouvelables, tels que le bois. Implanté dans un éco-quartier aux multiples usages (logements, bureaux, loisirs...), il en respecte les objectifs environnementaux : exemplarité en matière d'énergie, de confort thermique, de cycle de l'eau, de construction et matériaux, de confort acoustique, de qualité de l'air et d'aménagements extérieurs.

Des consommations d'eau et d'énergie maîtrisées

Isolation performante du bâtiment, éclairage naturel privilégié, luminaires à détecteurs de présence systématisés... les besoins énergétiques du bâtiment

seront modérés. Mieux, le centre produira lui-même de l'énergie grâce à l'installation en toiture de près de 1 500 m² de panneaux photovoltaïques dont la production sera revendue au réseau d'électricité. La fourniture de chaleur, elle, sera assurée par le réseau de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain), à 85 % de source renouvelable. En matière de consommation d'eau enfin, un prétraitement des eaux rejetées est prévu, ainsi qu'une récupération des eaux de pluie.

Le transport ferroviaire privilégié

Connecté aux voies ferrées, le projet offre pour le Syctom l'opportunité de poursuivre le développement des transports alternatifs à la route, et ainsi de réduire le trafic et d'améliorer la qualité de l'air. Ici, plus de la moitié des balles produites sera ainsi évacuée par fret ferroviaire vers les filières de recyclage.



Équipées de panneaux photovoltaïques, les toitures offrent un paysage de cours d'eau utilisant une grande variété d'essences, en faveur d'un milieu bio-diversifié.

Une installation photovoltaïque intégrée de **250 KWC**, pour environ 1500 m² de panneaux

12 790 TONNES de CO₂ évitées grâce à la valorisation des déchets

2 400 M² de toiture végétalisée, soit près de 50 % de la toiture totale

Le trafic lié à l'activité du site représentera moins de **1 %** du trafic du quartier (hors période de travaux)

12 CAMIONS en circulation évités/semaine grâce au transport ferroviaire des balles de papier

81 000 M³/H : capacité de débit d'extraction de l'installation de dépoussiérage

Une énergie à **85 %** renouvelable pour chauffer le bâtiment, fournie par le réseau de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain)



Réduire les nuisances à leur minimum

Les nuisances générées par le nouveau centre de tri seront limitées au maximum, y compris durant la phase de construction (voir encadré). En phase d'exploitation, les poussières générées seront directement aspirées par un système de dépoussiérage interne. Par ailleurs, la configuration des voies de circulation à l'intérieur du site permettra de fluidifier le trafic et de limiter les manœuvres des camions. À l'extérieur, la façade nord du bâtiment a été conçue pour limiter la réverbération acoustique et absorber le bruit généré par la circulation des véhicules sur le périphérique et le boulevard de Douaumont.

La façade nord du centre bénéficie d'un traitement spécifique pour limiter la réverbération du bruit des circulations, avec des « vides » créés pour piéger les sons et un absorbant acoustique disposé sur les parties en béton et le bardage en bois.



UN CHANTIER RESPONSABLE

Un dialogue continu avec les riverains

Durant le chantier, les riverains et acteurs locaux seront informés par affichage, tant sur la démarche de qualité environnementale que sur les différentes phases de travaux. Un système de registres permettra en outre de recueillir les questions et réclamations et d'apporter des réponses dans les meilleurs délais. Ce dispositif d'information et de dialogue sera complémentaire à celui mis en place par Paris Batignolles Aménagement, auquel le Syctom participe par ailleurs en présentant son projet dans les outils d'information et en participant à des rencontres avec le public.

Une charte « Chantier vert »

Ce document contractuel vise à limiter les nuisances pour l'environnement, les riverains et le personnel évoluant sur le chantier. Signé par l'ensemble des intervenants, il fixe plusieurs objectifs : limiter les nuisances visuelles, acoustiques, liées au trafic ou encore les rejets dans l'air, assurer la propreté du chantier et la gestion des déchets générés, préserver la qualité de l'eau, limiter les consommations électriques, ainsi que les risques pour la santé du personnel. Pour s'assurer du respect de ces engagements, des bilans et audits mensuels seront réalisés et tout manquement devra donner lieu à une action corrective.

L'enquête publique

DU 13 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2016

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Une enquête publique est une procédure administrative visant à recueillir l'avis du public et à l'informer sur les différentes caractéristiques d'un projet, l'organisation des travaux de construction et les impacts sur l'environnement.

Pourquoi une enquête publique sur le projet de centre de tri à Paris XVII ?

Ce projet consiste en la réalisation d'un centre de tri de déchets ménagers au 27-41 boulevard de Douaumont dans le quartier Clichy-Batignolles. Cette installation, dans laquelle transiteront des déchets, est considérée comme pouvant présenter des inconvénients pour le voisinage et l'environnement. Aussi est-elle appelée « installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE). Conformément au code de l'environnement, ce projet nécessite d'obtenir une autorisation d'exploiter délivrée par le préfet. Et la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement prévoit que la demande d'autorisation d'exploiter dont il fait l'objet soit soumise à une enquête publique.

Les moyens d'information et d'expression

Pour vous informer et donner votre avis, plusieurs documents sont mis à votre disposition pendant l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique comprenant :

- la demande d'autorisation d'exploiter le futur centre de tri de déchets à Paris XVII ;
- la description des installations, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers et la notice d'hygiène et de sécurité ;
- l'avis de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE), en qualité d'autorité de l'État compétente en matière d'environnement ;
- la charte de « Chantier vert » portant sur la construction du futur centre.

Le registre d'enquête publique pour y consigner vos avis et observations.

Les autres documents d'information :

un film de présentation du projet, une plaquette d'information et un guide d'aide à la lecture du dossier.

Ces documents sont disposés dans les lieux suivants :

Mairie du 17^e arrondissement

16-20 rue des Batignolles, 75017 Paris
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h,
jeudi de 8h30 à 19h30 et samedi de 9h à 12h30

Mairie de Clichy-la-Garenne

80 boulevard Jean Jaurès, 92110 Clichy-la-Garenne
Du lundi au vendredi de 8h à 18h et samedi de 9h à 12h

Mairie de Levallois-Perret

Place de la République, 92300 Levallois-Perret
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 18h,
jeudi de 8h30 à 19h et samedi de 9h30 à 12h.

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le **commissaire enquêteur** est chargé de conduire l'enquête publique. Il assure la bonne information du public en toute indépendance et garantit le bon déroulement de la procédure. À l'issue de la consultation, il rédige un rapport décrivant le déroulement de l'enquête et rapportant les observations du public et ses conclusions dans lesquelles il donne son avis personnel et motivé.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur Marie-Claire Eustache, architecte urbaniste programmatrice, se tient à votre disposition pour recevoir vos observations :

Lors de ses permanences :

Mairie du 17^e arrondissement

Samedi 15 octobre de 9h à 12h
Lundi 17 octobre de 14h à 17h
Mercredi 9 novembre de 14h à 17h
Mercredi 16 novembre de 14h à 17h
Jeudi 17 novembre de 16h30 à 19h30

Mairie de Clichy-la-Garenne

Jeudi 17 novembre de 9h à 12h

Mairie de Levallois-Perret

Samedi 5 novembre de 9h30 à 12h

**Par écrit,
à l'adresse suivante :**

**Madame
le Commissaire
enquêteur du centre
de tri à Paris XVII**

Mairie du
17^e arrondissement
16-20 rue des Batignolles
75017 Paris

Pour en savoir plus

Retrouvez le dossier d'enquête publique sur les sites de la préfecture de Police www.prefecturedepolice.fr et de la préfecture des Hauts-de-Seine www.hauts-de-seine.gouv.fr

Rendez-vous sur le site du Syctom www.syctom-paris.fr